

Baromètre mensuel de la sécurité routière

Octobre

ATTENTION: les valeurs mentionnées dans ce suivi mensuel sont issues des remontées rapides des forces de sécurité.

Les modifications des conditions de trafic à partir du mois de mars 2020 en raison de la crise sanitaire ont conduit à prévoir, pour les données conjoncturelles de l'année 2022, une double comparaison avec les données de 2021 mais aussi de 2019, année dite de référence avant la crise sanitaire.

L'ACCIDENTALITÉ - BILAN MENSUEL OCTOBRE

	Données mensuelles octobre										
	2022	2021	2020	2019	2018	2022/2021		2022/2020		2022/2019	
						Écart	Tendance	Écart	Tendance	Écart	Tendance
Accidents	31	55	31	38	36	-24	-44 %	0	NC	-7	-18 %
Tués	5	4	2	6	2	1	+25 %	3	+150 %	-1	-17 %
Blessés	41	66	26	51	41	-25	-38 %	15	+58 %	-10	-20 %

	Données cumulées sur les dix premiers mois de l'année										
	2022	2021	2020	2019	2018	2022/2021		2022/2020		2022/2019	
						Écart	Tendance	Écart	Tendance	Écart	Tendance
Accidents	311	297	300	320	342	25	+8 %	11	+4 %	-9	-3 %
Tués	38	22	37	36	43	16	+73 %	1	+3 %	2	+5 %
Blessés	395	363	345	435	455	32	+9 %	50	+14 %	-40	-9 %

Principales tendances du mois d'octobre 2022 :

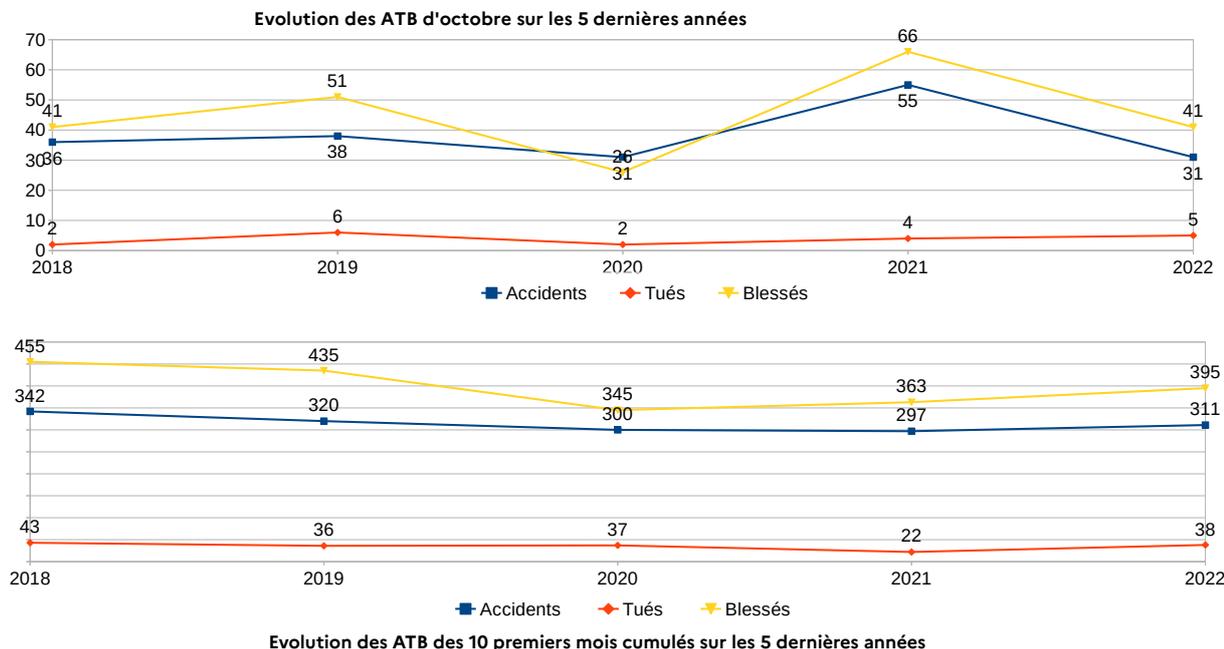
Le nombre d'accidents corporels enregistrés par les forces de sécurité intérieure s'établit à **31 accidents** en octobre 2022, inférieur au résultat de l'an dernier (24 accidents corporels de moins qu'en octobre 2021, soit une diminution de - 44 %) ainsi qu'au résultat du mois d'octobre 2019 (7 accidents corporels de moins) ;

41 blessés ont été enregistrés en octobre 2022, soit un résultat inférieur de - 38 % par rapport à octobre 2021 et de - 20 % par rapport à octobre 2019 (66 blessés en octobre 2021 et 51 en octobre 2019).

5 personnes sont décédées sur les routes mosellanes en octobre 2022, un nombre en augmentation par rapport à octobre 2021 (+25%). Néanmoins, ce résultat est en baisse par rapport à octobre 2019 (1 tué de moins).

Analyse des dix premiers mois de l'année 2022 :

L'ensemble des indicateurs est à la hausse sur les dix premiers mois de l'année. On recense une augmentation des accidents de + 8 % par rapport à 2021, de + 73 % du nombre de tués et de + 9 % du nombre de blessés. Ces augmentations sont également sensibles par rapport à 2019, année précédant la pandémie : + 5 % du nombre de tués, mais avec un nombre d'accidents et un nombre de blessés en diminution (- 3 % d'accidents et - 9 % de blessés).



L'ACCIDENTOLOGIE – ANALYSE DES ACCIDENTS MORTELS

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Octobre 2022	0	3	2	0	0
Cumul janvier – octobre 2022	6	7	16	2	7

Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Octobre 2022	1	3	1
Cumul janvier – octobre 2022	6	28	4

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Octobre 2021	1	0	3	0	0
Cumul 2021	4	1	14	0	5

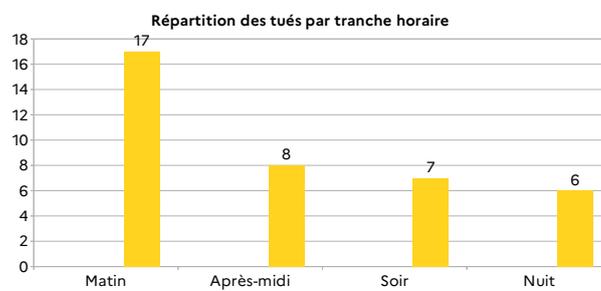
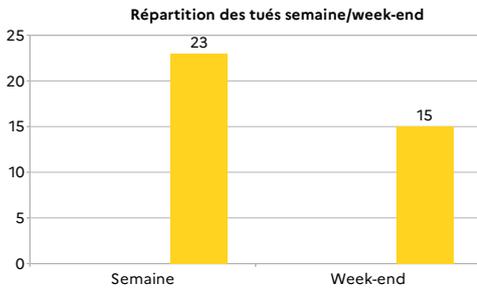
Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Octobre 2021	1	2	1
Cumul 2021	7	14	3

Répartition des personnes tuées	Localisation				
	Autoroute	Route Nationale	Route Départementale	Route Métropolitaine	Voie Communale
Octobre 2020	0	0	1	0	1
Cumul 2020	7	1	25	0	6

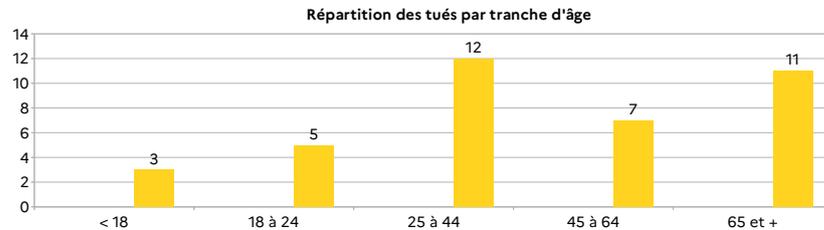
Répartition des personnes tuées	Par forces de l'ordre		
	Police nationale	Gendarmerie nationale	CRS
Octobre 2020	1	1	0
Cumul 2020	5	28	6

2020
2021
2022

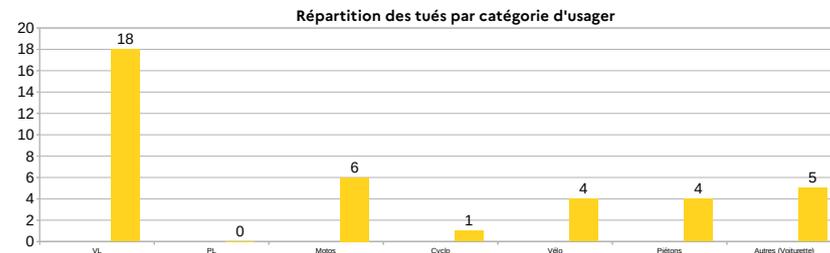
L'ACCIDENTOLOGIE – ANALYSE DES ACCIDENTS MORTELS (CUMUL JANVIER – OCTOBRE 2022)



La majorité des accidents mortels ont lieu la semaine (23 accidents) et se déroulent principalement le matin (17 accidents). Les accidents du week-end se déroulent essentiellement les soirs et les nuits et impliquent une majorité de jeunes.



Les 65 ans et plus restent fortement représentés (11 tués).



Depuis le 1^{er} janvier 2022, 18 conducteurs de véhicules légers sont décédés sur les routes de Moselle. Aucun conducteur de poids lourd n'a été tué en 2022.

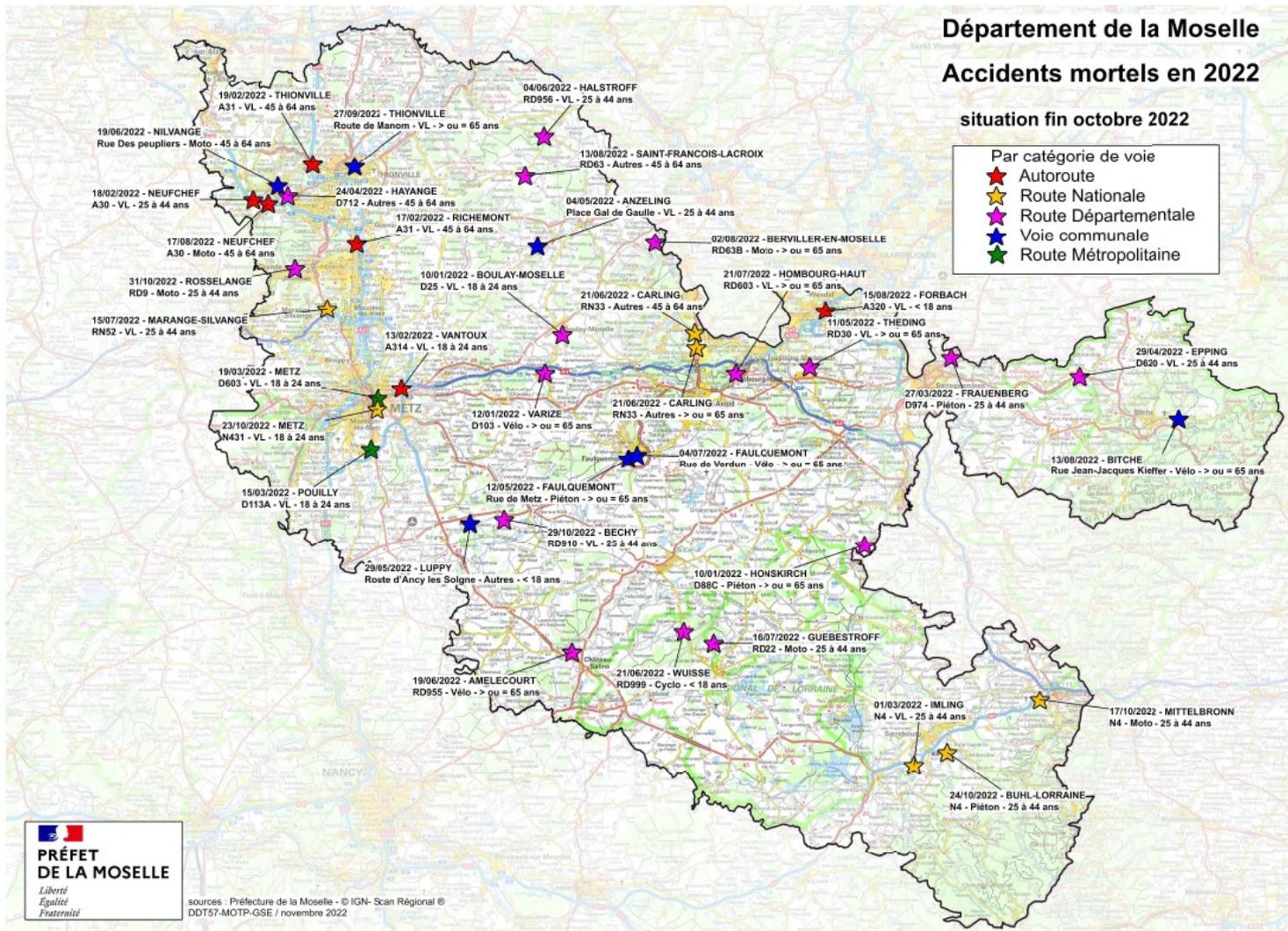


En excluant les causes indéterminées, la vitesse, l'alcool et les erreurs de conduite sont les principales causes des accidents mortels.

Département de la Moselle
Accidents mortels en 2022

situation fin octobre 2022

- Par catégorie de voie
- ★ Autoroute
 - ★ Route Nationale
 - ★ Route Départementale
 - ★ Voie communale
 - ★ Route Métropolitaine



Légende : Date de l'évènement – Lieu de l'évènement
Axe routier de l'évènement – Type d'utilisateur – Age de l'utilisateur

Le passage à l'heure d'hiver entraîne chaque année une recrudescence des accidents des piétons. La baisse de luminosité entraîne un problème de visibilité des piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinette. En effet, en heure d'hiver, la visibilité est plus faible pendant les heures de pointes (matins et soirs) et les usagers vulnérables sont plus exposés au risque d'accident. **Le flyer ci-dessous peut vous être fourni gracieusement sur simple demande à la préfecture par courriel : pref-securite-routiere@moselle.gouv.fr**

SOYEZ VISIBLES NE PRENEZ PAS DE RISQUE



AUTOMOBILISTES ET CONDUCTEURS DE DEUX-ROUES MOTORISÉES

Ralentez ! Anticipez !

- ◆ Dégivrez systématiquement votre pare-brise.
- ◆ Redoublez de vigilance à l'égard des piétons, des cyclistes, des utilisateurs de trottinettes, et notamment, **écarter-vous d'au moins un mètre des trottoirs et des vélos.**
- ◆ Conservez les distances de sécurité pour garantir les distances de freinage.



PIÉTONS

Vérifiez ! Protégez-vous !

- ◆ Vérifiez plusieurs fois avant de traverser.
- ◆ Utilisez obligatoirement les passages piétons et empruntez les trottoirs. S'il n'y a pas de trottoir, marchez le plus éloigné possible de la chaussée.
- ◆ Soyez visibles. Privilégiez des vêtements clairs et utilisez des accessoires rétro-réfléchissants.



CYCLISTES ET CONDUCTEURS D'ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDPM)

Respectez ! Soyez visible !

- ◆ Vérifiez votre éclairage.
- ◆ **Ne roulez pas sur les trottoirs.**
- ◆ Méfiez-vous des angles morts notamment des bus et des poids lourds.
- ◆ Portez des équipements ou accessoires **rétro-réfléchissants** : pour les cyclistes, hors agglomération, le port d'un gilet rétro-réfléchissant est **obligatoire** la nuit ou en cas de faible visibilité. Les utilisateurs d'EDPM doivent porter un gilet de haute visibilité ou un équipement **rétro-réfléchissant** en ville lorsqu'il fait nuit ou en cas de faible visibilité et en toutes circonstances hors agglomération.



CONSEILS POUR LES DÉPLACEMENTS AUTOMOBILES EN HIVER

FAITES LE POINT SUR L'ÉTAT DE VOTRE VÉHICULE

Vérifiez : la batterie, l'allumage, l'alternateur, le démarreur, la pression des pneus, les différents niveaux (huile, liquide de refroidissement et de freins, lave-glace), l'éclairage, le chauffage et la ventilation.

PRÉPAREZ UN KIT

Lampe torche avec piles - couverture de survie et/ou plaid - bouteilles d'eau - barres énergétiques - chargeur de téléphone - trousse de premiers soins - cartes routières - chaînes à neige - câbles de démarrage.

INFORMEZ-VOUS ET RESTEZ INFORMÉS

Renseignez-vous sur la météo et l'état des routes sur Bison Futé.

MAÎTRISEZ VOTRE VÉHICULE SUR LA ROUTE

Évitez les accélérations brusques, coups de volant, freinages de dernière minute - Rétrogradez en douceur - Adaptez vos distances de sécurité - Limitez les dépassements - Utilisez le frein moteur.

UTILISEZ LES FEUX DE BROUILLARD

◆ Feux de brouillard avant

Les feux de brouillard avant s'accompagnent des feux de croisement et s'allument également sur route mal éclairée.

◆ Feux de brouillard arrière

Les feux de brouillard arrière doivent être utilisés lorsque la visibilité se dégrade à cause des conditions météorologiques, mais ils sont interdits en cas de forte pluie.



ZONES MONTAGNEUSES PRÉPAREZ VOS PNEUS HIVER OU CHÂÎNES À NEIGE

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES EN CAS DE SIGNALISATION

Sur des routes présentant le panneau "équipements spéciaux obligatoires" (ci-contre), vous devez installer des chaînes à neige sur vos pneus si la route est enneigée. Les pneus hiver sont également admis, sauf mention "chaînes à neige obligatoires".



ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS



Dans certaines zones des massifs montagneux couvertes par ces panneaux de signalisation, votre véhicule (voiture de tourisme, utilitaire léger ou camping-car) doit :

- ◆ **disposer de chaînes à neige** (ou dispositif équivalent) permettant d'équiper au moins deux roues motrices ;
- ◆ **ou être équipé en permanence de quatre pneus hiver.**

Les manquements à cette obligation seront sanctionnés.

QUELS ÉQUIPEMENTS CHOISIR ?

Les chaînes

Il s'agit de chaînes à neige métalliques ou de dispositifs antidérapants amovibles équivalents, comme les chaînes à neiges textiles ("chaussettes").

Les pneus hiver

Un pneu hiver doit comporter deux marquages : le symbole alpin complété par les lettres "M+S", "M.S" ou "M&S".

Les pneus sans le symbole alpin sont tolérés jusqu'au 1^{er} novembre 2024.



ACTIONS

* CONTROLES ROUTIERS « TOUSSAINT » et « PASSAGE A L'HEURE D'HIVER »

Toutes les forces de sécurité intérieure se sont mobilisées lors des contrôles routiers organisés lors du passage à l'heure d'hiver et du week-end prolongé de la Toussaint. Ces contrôles étaient programmés également à l'occasion du début des vacances scolaires et du changement d'heure, une période de l'année qui connaît une augmentation de l'accidentalité.

La direction départementale de la sécurité publique a notamment organisé différents contrôles simultanés le vendredi 28 octobre 2022 dans toute la Moselle. Adélie Pommier, sous-préfète, directrice de cabinet, y a participé à Hagondange, accompagnée de la commissaire de police Elisabeth Marcon du commissariat d'Hagondange. 281 véhicules ont été contrôlés durant la journée, pour un total de 83 infractions constatées.

Par ailleurs, une opération d'alternative à la sanction portant sur l'éclairage des véhicules et à l'initiative du groupement de gendarmerie départementale a été organisée le lundi 31 octobre et a mobilisé la gendarmerie mais également la CRS autoroutière. Bruno Charlot, sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle, a participé au dispositif se déroulant à Longeville-lès-Saint-Avold, accompagné par le colonel Pascal Furaut, chef de l'escadron départemental de sécurité routière. Sur 158 véhicules ont été contrôlés par l'EDSR et 56 infractions ont pu être relevées.



* SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Le pôle sécurité routière de la préfecture accompagné de certains intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) s'est rendu le 5 octobre 2022 au 1^{er} régiment du service militaire volontaire (SMV) de Montigny-lès-Metz. Cette journée avait pour but d'informer les jeunes volontaires, mais également le personnel militaire, sur différentes thématiques de prévention routière. Une quarantaine de jeunes ainsi qu'une quarantaine d'agents ont pu être sensibilisés autour de 4 ateliers d'une trentaine de minutes autour de l'alcool, des stupéfiants, des engins de déplacements personnels motorisés (trottinettes) et des distracteurs de conduite. Cette sensibilisation était précédée du témoignage d'un IDSR.

